



Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

⇒ Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

1. NATURE DES OPERATIONS

Objet : Transport de matériaux pollués

Opérations répétitives ☒ Oui ☐ Non – Date de l'opération :

De type ☒ Chargement ☐ Déchargement

	Entreprise d'accueil	Transporteur (*)	Transporteur sous-traitant
Nom	ORTEC SOLEO	Garandeau	
Date	10/09/2025	11/3/26	
Représentée par	LAURA GERMIER	Chauvee & Dem	
Visa		GARANDEAU FRERES SAS au Capital de 1 313 940 € Siège Social: 2 route des Etangs - Cherves-Richemont 16370 VAL DE COGNAC Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A Tél : 05 45 83 24 11	

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.

(*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :

- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné
- en informer l'entreprise d'accueil

2. ELEMENTS RELATIFS A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

2.1 NOM DU RESPONSABLE DESIGNÉ SUR SITE : *Josset Quentin – 06 35 21 92 27*

2.2 ADRESSE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT ET REGLES DE CIRCULATION

Adresse de chargement : Route de la plage – Aytré - 46°07'14.5"N 1°07'14.5"W

Adresse de la zone d'attente chargement : Chem. des Sables, 17440 Aytré



Les semi-remorques devront impérativement patienter sur la zone d'attente. Ils seront guidés par le chef de chantier ORTEC SOLEO.

L'accès au site se fait pour partie en sens interdit, ainsi une circulation alternée sera mise en œuvre par ORTEC SOLEO.

Déchargement : BSO – Lieu-dit La Queue de L'Oiseau - 17 620 Saint Agnant – Contact : : Gael ROUGER– 06 75 09 92 06

2.3 CONSIGNES DE SECURITE GENERALES ET PARTICULIERES

ACCES 	Consignes d'accès	L'accès au site sera réalisé en marche arrière La sortie du site sera réalisée en marche avant. Un homme trafic sera présent pour permettre l'entrée et la sortie du camion en toute sécurité (accès en sens interdit pour partie) Pas d'accès au site sans indication du personnel ORTEC SOLEO Pas de stationnement sur voirie, stationnement sur la zone d'attente définie avant chargement
	Documents réglementaires	Chauffeurs : Permis de conduire, pièce d'identité Véhicules : Assurance BSD signé avant sortie du site
	Consignes obligatoires à respecter	Signature de chaque chauffeur de la vigiminute transport Port de la ceinture obligatoire Interdiction de monter dans la benne Bâchage du camion avant sortie du site Respect du code de la route
	Limitation de vitesse sur site	5 km/h sur site
RISQUE D'INCENDIE 	Restrictions/interdiction :	Interdiction de fumer/vapoter sauf sur la zone autorisée (base vie)
	Nécessité d'un permis de feu (en cas de génération de point chaud)	Oui ☐ Non ☒
TENUE  	Respect du port des vêtements et EPI obligatoires	Casque de sécurité, chaussures de sécurité, gilet haute visibilité
	Respect du port des vêtements et EPI spécifiques	Gants de manutention obligatoire lors de la manipulation de la bâche, porte ou hayon...
	Port des protections respiratoires	Masques avec cartouches ABEK1 à disposition sur chantier Port du masque : en cas de gêne du chauffeur ou selon indications chef de chantier ORTEC SOLEO :
HYGIENE 	Restrictions/interdiction :	Ne pas être sous l'emprise d'alcool et de drogues
	Nettoyage des plaies et les protéger	Mise à disposition d'une trousse de secours située au niveau de la base vie
	Sanitaires	Sanitaires disponibles au niveau de la base vie
RISQUE PARTICULIERS 	Conditions climatiques	Abris disponibles au niveau de la base vie Bungalow chauffé Eau à disposition du chantier
	Conditions liées à l'environnement	Présence d'un fossé, risque de chutes
	Accidents de la circulation	Collision (présence de piétons et engins sur chantier et nombreux cycliste sur la piste à l'entrée du chantier), renversement d'engins, chute de charges etc. Priorité aux piétons / cyclistes et engins du site
	Consignes aux chauffeurs	Pas de circulation bennes levées Utilisation de bâches sur bennes Portes et hayons fermés

2.4 CONDUITE A TENIR ET MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT / INCIDENT



- **PROTEGER** la zone (ex : balisage, périmètre de sécurité)
- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats

2.5 CONDUITE A TENIR ET MOYENS DE SECOURS EN CAS D'INCENDIE



- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)



3. ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE DE TRANSPORT

3.1 Caractéristiques du véhicule

Véhicule(s) léger(s) ☐

Véhicule(s) poids lourds ☒

- Isolé ☐

- Articulé ☒

Autre (à préciser) ☐

3.2 Aménagement ou type

Plateau ☐ Bâché ☐ Benne ☒ Citerne ☐

Autre (à préciser) ☐

3.3 Equipement

Appareil de levage et/ou de manutention ☐ Portes hydrauliques ☒

Equipement(s) spécifique(s) autre(s) (à préciser) ☐

3.4 Nature de la marchandise

Marchandises générales ☐

Déchets ☐

Matières dangereuses ☒ Sédiments impactés – non ADR

Autre (à préciser) ☐

3.5 Conditionnement de la marchandise

Vrac ☒ Palette ☐ Colis non palettisé ☐

3.6 Plaque de transport à mettre en place en cas de transport de matières dangereuses :

Oui ☐ Non ☒

